



ANSSI

Agence nationale de la  
sécurité des systèmes  
d'information



Estonian Informatics Centre

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2010

### **Cyberdéfense: la France et l'Estonie signent un accord de coopération**

**Le 9 novembre dernier l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)<sup>1</sup>, autorité française de cyberdéfense, et le Centre informatique estonien (EIC)<sup>2</sup>, son homologue, ont signé un accord de coopération dans le domaine de la cyberdéfense et de la sécurité des systèmes d'information. Les deux parties sont convaincues de l'importance de la coopération pour résoudre les crises et de ses vertus en matière de prévention.**

Basé sur le constat que la France et l'Estonie sont susceptibles de faire face aux mêmes menaces et aux mêmes crises, l'accord de coopération formalise le partage d'information et d'expérience entre leurs autorités de cyberdéfense respectives.

Pour Patrick PAILLOUX, directeur général de l'ANSSI, « *en matière de cyberdéfense, la coopération internationale est essentielle pour obtenir une vision claire et globale des menaces comme pour y répondre.* » Il explique : « *Étant le premier pays victime d'une cyberattaque massive, l'Estonie bénéficie d'une expérience unique ; je suis très heureux que l'ANSSI renforce ses échanges avec l'EIC sur les défis auxquels ils sont l'un comme l'autre confrontés.* »

Epp JOAB, directrice de l'EIC (Centre informatique estonien), déclare : « *Face aux menaces de plus en plus pesantes sur les services en ligne et les infrastructures critiques, la coopération internationale est indispensable pour protéger les systèmes d'information. La France et l'ANSSI ont une grande expérience de la cyberdéfense ; nous sommes heureux de cette opportunité de travailler ensemble sur des sujets communs.* »

#### Références :

[1] Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : <http://www.ssi.gouv.fr/>

[2] Centre informatique estonien (EN) : <http://www.ria.ee/index.php?lang=en>

---

#### À propos de l'ANSSI:

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

#### Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr